

DEC160098DR17

Décision portant nomination de M. Dominique Marie aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de la FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff et de l'UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC08A005DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station biologique de Roscoff et nommant M. Bernard Kloareg en qualité de directeur ;

Vu la décision DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin et nommant M. François Lallier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de la FR2424¹ en date du 01 juillet 2015 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7144¹ en date du 01 juillet 2015 ;

Considérant que M. Dominique Marie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en janvier 2005 ;

Considérant que les deux unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Dominique Marie est nommé aux fonctions d'assistant de prévention partagé au sein de la FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff et de l'UMR7144 intitulée Adaptation et diversité en milieu marin, à compter du 01 janvier 2016.

M. Dominique Marie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention partagé, M. Dominique Marie, est placé sous l'autorité du directeur d'unité de la FR2424 ou de l'UMR7144 (*il s'agit de l'UMR dans laquelle l'AP nommé est affecté en tant qu'agent*)

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 08 avril 2016

Le directeur de la FR2424

Le directeur de l'UMR7144

Bernard KLOAREG

François LALLIER

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID